



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
20 avenue de Paris 94811 Villejuif cedex
Tél : 01 42 95 70 00

A l'attention du CSEC
Immeuble Rhin
39 Avenue de Paris
94800 Villejuif

Villejuif, le 25 septembre 2020

Courrier recommandé avec accusé réception n° 1A 130 725 37 664

Mesdames et Messieurs les membres du CSEC,

Le contrat de prêt à usage également nommé commodat d'immeubles, signé en date du 5 janvier 2011, arrive à échéance au 31 décembre 2020.

En effet, l'article 18 de ce dit contrat précise que « *la présente convention est conclue pour une durée de 2 ans, à partir de l'année 2011, ensuite renouvelable bi-annuellement par tacite reconduction, et cela jusqu'en 2020* ».

Suite à mon entretien de ce jour avec le secrétaire et le secrétaire adjoint du CSEC, je vous informe donc, par la présente, que nous ne souhaitons pas renouveler le prêt des maisons de vacances, et vous demandons de procéder à la restitution des centres de Carnac, Hauteluze, Hendaye, La Turballe et Pramousquier, à l'échéance du commodat, soit au **31 décembre 2020**.

Pour rappel, le site de Meschers fait déjà l'objet d'une procédure de récupération en application de l'article 7 du commodat, fixée au 1^{er} décembre 2020.

Je reste naturellement à votre disposition pour négocier sur les modalités de restitution des centres de vacances.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les membres du CSEC, en l'assurance de nos sincères salutations.

Véronique GOUTELLE
Directeur des Ressources Humaines